

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

12.1. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-370 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCLAMATION – JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE –
10 SEPTEMBRE 2024**

ATTENDU QUE la *Journée mondiale de la prévention du suicide* a lieu aujourd'hui, le 10 septembre 2024;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2020, 1 055 personnes se sont enlevé la vie au Québec, soit une moyenne de près de trois suicides par jour, portant le suicide au 8^e rang des causes de décès dans la province;

ATTENDU QUE ce nombre ne tient pas compte des tentatives de suicide et de la détresse psychologique que peuvent vivre plusieurs personnes;

ATTENDU QUE pour chacun de ces décès, 7 à 10 personnes sont endeuillées et de nombreuses autres sont ébranlées;

ATTENDU QUE les efforts de prévention déployés semblent toutefois aider à stabiliser le nombre de suicides depuis quelques années;

ATTENDU QU'il est nécessaire de demeurer vigilant face à de nouveaux facteurs de risques de suicide pouvant émerger dans le futur;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 10 septembre 2024 « *Journée mondiale de la prévention du suicide* » et invite tous les julieillois.es à maintenir un réseau social de qualité, à offrir leur aide à toute personne en détresse, à faire preuve d'écoute et à raviver l'espoir;

La Ville de Sainte-Julie rappelle également que des intervenants sont disponibles gratuitement et en toute confidentialité, 24 heures par jour et 365 jours par année au 1-866-APPELLE (277-3553), pour toute personne qui en ressent le besoin.

PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE – 27 AU 29 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE la 28^e édition des *Journées de la culture* mettra à l'honneur l'essence même de l'événement depuis sa création, c'est-à-dire « la collectivité », et se tiendra du 27 au 29 septembre 2024;

ATTENDU QUE les *Journées de la culture* sont nées d'une concertation du milieu culturel et que cet événement annuel vise à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous une thématique commune, à l'échelle du territoire, et ce, dans l'optique d'améliorer l'accès des citoyens aux arts, au patrimoine et à la culture;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, les 27 au 29 septembre 2024 « *Journées de la culture* », dans le but de manifester ostensiblement l'attachement de la collectivité julievilloise à la culture ainsi que son dévouement envers le développement de celle-ci.

PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS – 1^{er} OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE les aînés de Sainte-Julie sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

ATTENDU QUE la *Journée nationale des aînés* est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 1^{er} octobre 2024 « *Journée nationale des aînés* » et encourage les citoyens.nes à reconnaître le rôle crucial que les aînés jouent dans notre collectivité.

24-346

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 13 AOÛT 2024

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 13 août 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-347

PARTICIPATION À DES COMITÉS INTERNES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 23-044 ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 22-214

ATTENDU QUE la Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno a récemment été dissoute;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est également membre de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (ci-après « CCIRS »);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a invité un représentant de la CCIRS à participer à certains comités internes de la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE confirmer la participation de M. Jean-François Lévesque, président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud, au sein du Comité de travail pour le commerce local et au sein du Comité de suivi du plan d'action, d'accueil, d'intégration et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la Ville de Sainte-Julie;

D'abroger la résolution 22-214 et de modifier la résolution 23-044 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-348

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE ET LA RUE NOBEL – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT

ATTENDU QUE le *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (ci-après « la Ville ») a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement du PAVL 2024-2026;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a obtenu un avis favorable du ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après « MTMD »);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au MTMD pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet Redressement du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

QUE la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme sa contribution financière au projet, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Ville autorise la directrice générale à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-349

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – DIVERSES RUES

ATTENDU les recommandations formulées par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 29 juillet 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 9 septembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE déplacer le panneau d'interdiction de stationner en période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril, installé sur la limite entre les propriétés situées aux 888 et 892, rue Brissette, afin de le repositionner devant la propriété située au 884, rue Brissette, le tout conformément au plan CSP-29juillet-2.2 joint en annexe de la présente résolution;

DE modifier les panneaux d'interdiction de stationnement et d'arrêt existants sur la rue de la Coulée, entre les rues Principale et du Vallon, ainsi que sur la rue du Vallon, en procédant notamment à l'ajout et au retrait de poteaux de signalisation, le tout conformément au plan CSP-29juillet-04-A joint en annexe de la présente résolution, afin :

- ⇒ d'interdire tout arrêt sur une portion de la rue de la Coulée, allant de la rue Savaria à la boîte postale;
- ⇒ d'interdire le stationnement, en tout temps, sur les portions de la rue de la Coulée, entre les rues Principale et Savaria et entre la boîte postale et la rue du Vallon, de même que sur la rue du Vallon;
- ⇒ d'interdire le stationnement, en tout temps, excepté « poste 2 minutes », devant les boîtes postales situées sur la rue de la Coulée, près de l'intersection de la rue des Vents et sur la rue du Vallon, près de l'intersection de la rue Décarie;

DE remplacer les panneaux existants d'interdiction d'arrêt lors des jours de classe sur la rue Lionel-Groulx, entre l'avenue de l'Abbé-Théoret et la rue Laure-Conan, par des panneaux d'interdiction de stationnement, en tout temps, le tout conformément au plan CSP-29juillet-05 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer des panneaux de signalisation, avec système lumineux, indiquant la présence d'une traverse piétonnière, ainsi qu'un marquage au sol, de part et d'autre du boulevard des Hauts-Bois, à l'intersection de l'avenue du Mont-Saint-Bruno, et de déplacer le panneau d'arrêt en amont, le tout conformément au plan CSP-29juillet-06 joint en annexe de la présente résolution;

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement, en tout temps, du côté intérieur de la courbe longeant la propriété du 424, rue Hébert, le tout conformément au plan CSP-29juillet-07 joint en annexe de la présente résolution;

DE retirer le panneau d'arrêt interdit existant et d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement, en tout temps, excepté autobus, sur une portion de la rue de Murano, située à proximité du stationnement incitatif, soit entre les accès de la station-service, le tout conformément au plan CSP-29juillet-09 joint en annexe de la présente résolution;

DE prolonger la zone d'interdiction de stationnement en tout temps, jusqu'à l'intersection des rues Louis-Pasteur et Pierre-De Coubertin en remplaçant le panneau d'interdiction de stationnement situé dans la courbe, par un panneau d'interdiction de stationnement « ici au coin », le tout conformément au plan CSP-29juillet-14 joint en annexe de la présente résolution;

ATTENDU QUE la création de sous-catégories permet de neutraliser en partie l'effet des variations de valeur lors du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la création des sous-catégories d'immeubles résidentiels suivantes dans la catégorie des immeubles résiduels :

- 1 et 2 logements;
- 3 à 5 logements;
- 6 à 9 logements;
- 10 logements et plus;
- Immeubles résiduels (sans logement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-352

DEMANDE DE BONIFICATION DES SOMMES PRÉVUES – PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques;

ATTENDU QUE le programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,2 G\$, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023, qui s'élevait, elle, à 3,4 G\$;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 seront inférieures de 1,8 M\$ de dollars par rapport à celles versées dans le cadre de la TECQ 2019-2023 pour la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 338 M\$ par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes enveloppes financières;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipale du Québec atteignait 45 G\$ en 2023, alors qu'il était de 38 G\$ en 2022;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

ATTENDU QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 G\$ par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

ATTENDU QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 afin de tenir compte de l'inflation, de l'état des actifs ainsi que du défi des changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-353

MODIFICATION – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 septembre 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE fixer une période plus courte pour le financement du règlement suivant, lors de l'émission du 5 novembre 2024 :

Règlement :

- 1216 35 144 \$ sur 5 ans au lieu de 15 ans

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-354

RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 septembre 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu d'utiliser l'excédent de fonctionnement affecté - rachat de la dette afin de réduire la dette;

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1261, lot 1 concernant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable en bordure de l'autoroute 20, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Civilpro inc., située au 2810, montée de Picardie, Varennes, Québec, J3X 0K7, pour un montant de 1 485 000 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 4 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-356

PROVISION – AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20 – PROJET R-1261, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1261, lot 1 concernant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable en bordure de l'autoroute 20, à l'entreprise Excavation Civilpro inc., pour un montant de 1 485 000 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 12,5 %, soit 185 625 \$, portant la dépense autorisée à 1 670 625 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-357

ATTRIBUTION – SERVICE DE PLANTATION DE COMPENSATION DANS LA BRETELLE DE LA SORTIE 102 DE L'AUTOROUTE 20 – PROJET SA-24-44

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services de plantation de compensation dans la bretelle de la sortie 102 de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux de mise en place d'une piste cyclable en bordure de l'autoroute 20 (projet R-1261) ainsi que dans le cadre de l'aménagement paysager de la sortie 102 sud (projet R-1251);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 septembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-24-44 pour des services de plantation de compensation dans la bretelle de la sortie 102 de l'autoroute 20 à l'organisme sans but lucratif Nature-Action Québec inc., situé au 120, rue Ledoux, Belœil, Québec, J3G 0A4, pour un montant de 42 981 \$ (aucunes taxes applicables), le tout conformément à l'offre de prix de cet organisme en date du 29 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-358

PROVISION – SERVICE DE PLANTATION DE COMPENSATION DANS LA BRETELLE DE LA SORTIE 102 DE L'AUTOROUTE 20 – PROJET SA-24-44

ATTENDU l'attribution du contrat SA-24-44 concernant des services de plantation de compensation dans la bretelle de la sortie 102 de l'autoroute 20 à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec inc. pour un montant de 42 981 \$ (aucunes taxes applicables);

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 10 %, soit 4 298,10 \$, portant la dépense autorisée à 47 279,10 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-359

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF À L'UTILISATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2024-2025 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'Entente concernant l'utilisation de l'aréna intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ »), résolution 17-340;

ATTENDU l'article 3.1 de cette entente concernant la réservation des heures de glace pour une saison donnée;

ATTENDU QU'un contrat de location précisant les besoins de la Ville en heures de glaces et horaires de location pour la saison 2024-2025 doit être conclu avec le CCSSJ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 septembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le *Contrat de location* à intervenir avec le CCSSJ pour la saison 2024-2025, joint en annexe de la présente résolution, ainsi que tout autre document permettant d'y donner effet et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le trésorier à émettre tout paiement requis dans le cadre de ce contrat, conformément au protocole d'entente précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-360

AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – TRAVAUX DE RÉNOVATION IMPRÉVUS À L'ARÉNA ET À LA PISCINE INTÉRIEURE

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ ») a dû entreprendre des travaux majeurs de rénovation à la patinoire Letang de l'aréna ainsi qu'à la piscine intérieure, lesquels n'étaient pas prévus;

ATTENDU QUE ces travaux sont devenus nécessaires pour maintenir l'offre de service et la pérennité des installations;

ATTENDU QUE de nombreux citoyens de Sainte-Julie utilisent ces infrastructures;

ATTENDU QUE le CCSSJ sollicite l'aide financière de la Ville de Sainte-Julie pour l'aider à assumer ces dépenses qui n'étaient pas prévues à son budget 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 septembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 147 930 \$ au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie afin d'aider l'organisme à acquitter les dépenses reliées aux travaux majeurs de rénovation réalisés à la patinoire Letang de l'aréna ainsi qu'à la piscine intérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-368

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-124 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER LES USAGES « 6412 SERVICE DE LAVAGE D'AUTOMOBILES » ET « 3973 INDUSTRIE DE TABLEAUX D'AFFICHAGE ET DE PANNEAUX-RÉCLAMES » À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-150

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter les usages « 6412 *Service de lavage d'automobiles* », de la sous-classe « C506 *Service de réparation d'automobiles* » et « 3973 *Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames* », de la sous-classe « I433 *Industrie d'enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage* » à la grille des usages et des normes de la zone C-150;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024, sous le numéro 24-306;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 août 2024, sous le numéro 24-342;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire annoncée par avis public le 21 août 2024;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1101-124 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter les usages « 6412 Service de lavage d'automobiles » et « 3973 Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames » à la grille des usages et des normes de la zone C-150*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-369

ADOPTION – RÈGLEMENT 1329-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1329 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 août 2024, sous le numéro 24-341;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au septième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1329-1 modifiant le Règlement 1329 décrétant les taux de taxation pour l'année 2024.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

PERSONNEL ÉTUDIANT			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Ylann Dion	Étudiant	Animateur camps de jour	2024-08-19
Andréanne Paradis	Étudiant	Animateur camps de jour	2024-08-19
Grégoire Bronsard	Étudiant	Service d'accueil camps de jour	2024-08-19

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Retour à l'école** – Les membres du conseil se joignent à M. Mario Lemay pour souhaiter aux élèves un bon retour à l'école et leur souhaitent une année fructueuse.
- **Retour sur certains événements festifs à Sainte-Julie** – M. Lemay mentionne les différents événements qui ont eu lieu ce dernier mois, soit la prestation musicale de l'Orchestre Philharmonique du Québec, la Journée de la famille et la première édition des Éclats de Sainte-Julie. M. Lemay et les membres du conseil félicitent les nombreux bénévoles, les organismes et les employés qui ont participé à la Journée de la famille et aux Éclats de Sainte-Julie et les remercient pour leur travail remarquable.
- **Événements à venir à Sainte-Julie** – M. Lemay mentionne tout d'abord qu'il y aura l'inauguration de la piste de vélo de montagne le samedi 21 septembre 2024 au parc Edmour-J.-Harvey. Puis, le dimanche 22 septembre, aura lieu les Cafés du maire au centre communautaire. Le mardi 1^{er} octobre prochain aura lieu le Salon des aînés, en collaboration avec le comité citoyens. Le 4 octobre 2024 aura lieu la soirée autour du feu au parc du Sorbier. Finalement, le dernier marché public de la saison aura lieu ce jeudi 12 septembre.
- **Journée de la famille** – Mme Marc-Aurèle remercie l'ensemble des commanditaires, les fournisseurs et les équipes d'animation qui ont participé à cet événement.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, des questions ont porté sur les sujets suivants :

- **Pluies abondantes – Vendredi 9 août 2024 – Refoulements** – Une citoyenne remercie les membres du conseil d’avoir transmis un courriel aux citoyens pour les informer des derniers développements. Cette citoyenne apprécierait savoir si la firme Genexco sera en mesure de vérifier la hauteur et la grosseur des canalisations dans le secteur de la rue du Moulin et si la nappe phréatique est au bon niveau. De plus, il est demandé si cette firme pourra déterminer où s’écoule l’eau de ce secteur.
- **Service de l’urbanisme** – Une citoyenne demande quel est le délai de réponse lors d’une demande effectuée au Service de l’urbanisme.
- **Réclamation – Refoulement d’égout** – Des citoyennes demandent si la Ville a l’intention de donner du soutien aux citoyens dont la propriété est conforme au niveau de ses installations sanitaire et pluviale.
- **Nouveau panneau d’arrêt obligatoire sur le boulevard Saint-Joseph** – Il est demandé pour quelle raison ce panneau a récemment été installé près de la garderie.
- **Rue Michael-Faraday** – Il est demandé si la Ville prévoit laisser les panneaux d’arrêt obligatoires qui ont été installés récemment à cet endroit. La Ville fera une demande à cet effet auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.
- **Parc Ringuet** – Il est demandé s’il est possible d’ajouter des « chicanes » sur la piste cyclable pour diminuer la vitesse des cyclistes.

24-370

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 26.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière